



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 128

## **Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance**

---

---

### **Présentation**

**Présenté par  
Madame Nicole Léger  
Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance**

---

**Éditeur officiel du Québec  
2000**

## **NOTE EXPLICATIVE**

*Ce projet de loi reporte au plus tard au 31 août 2002 l'expiration de la période pendant laquelle une commission scolaire conserve son permis de garderie et peut en obtenir le renouvellement.*

## **Projet de loi n° 128**

### **LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 159 de la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance (L.R.Q., chapitre M-17.2), modifié par l'article 9 du chapitre 23 des lois de 1999, est de nouveau modifié par le remplacement, dans la troisième ligne, du nombre « 2000 » par le nombre « 2002 ».

2. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).